

Déchets solides de Fundy

Durant la fin des années 70 et le début des années 80, de nombreux dépotoirs atteignent leur point de saturation. La province comptait plus de 300 de ces installations, gérées par le ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, les administrations municipales ou des entreprises privées. À cette époque, les 11 dépotoirs de notre région se trouvaient aux endroits suivants: Spruce Lake , French Village , Chance Harbour , Maces Bay, Grand Bay, Browns Flat, St. Martins , Kingston Peninsula, Quispamsis, Welsford and Hampton

Le choix de l'emplacement d'une nouvelle décharge publique a été un processus long et difficile. Les résidents des zones voisines des sites proposés ont assisté en grand nombre à des assemblées publiques pour exprimer leurs inquiétudes quant à la protection de la valeur environnementale et esthétique des localités environnantes. En réponse à cette levée de boucliers, le gouvernement provincial s'est engagé à trouver une nouvelle façon de gérer les déchets solides au Nouveau-Brunswick.

Le 14 janvier 1986, le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, Robert C. Jackson, annonce le lancement d'un important programme de consultation publique. « On n'insistera jamais trop sur l'importance de l'avis du public dans l'élaboration des programmes de gestion des déchets, affirme M. Jackson. L'expérience montre que les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sont de plus en plus sensibilisés à leur environnement et qu'ils exigent que les pratiques d'élimination des déchets respectent des normes très élevées. »

Un groupe de travail de cinq membres dirigea sept programmes de consultation publique dans toute la province et reçut de nombreuses lettres d'opinion et propositions écrites. La rédaction d'un rapport s'ensuivit contenant 18 recommandations au ministre de l'Environnement sur l'orientation à donner à la gestion des déchets au Nouveau-Brunswick.

Recommandations formulées par les résidents du Nouveau-Brunswick

Au cours des consultations publiques organisées par le Conseil de l'environnement, les résidents du Nouveau-Brunswick ont clairement exprimé le désir que chaque commission adhère à 18 principes pour tous les programmes et projets de gestion des déchets. Trois principes directeurs plus généraux, tirés des 18 premiers, ont été présentés comme les principes qui devraient orienter la mise au point de tous les éléments du programme intégré de gestion des déchets du Nouveau-Brunswick.

Trois déclarations de principe

- La planification et l'exploitation de tous les programmes de gestion des déchets auront, en tout temps, comme priorité la sécurité publique et la protection de l'environnement.
- Des consultations et une participation efficace du public sont des préalables absolus pour mener à bien la planification et la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion des déchets dans la province. Pour créer un climat de confiance, il faudra permettre au public de jouer un rôle concret dans la prise des décisions et la surveillance du fonctionnement du futur système. Ainsi, les préoccupations reliées à la santé publique et à l'environnement seront prises en considération.
- Tous les organismes gouvernementaux de la province doivent se conformer aux lois et règlements sur l'environnement du Nouveau-Brunswick. Si une loi est considérée inexécutable, elle devra être abrogée ou amendée pour pouvoir être appliquée.

Les recommandations claires et fermes du rapport ont servis à mettre en place des normes élevées, mais réalisables auxquelles se conforme chacune des commissions.

Les résidents du Nouveau-Brunswick ont exprimé leur volonté de promouvoir l'implantation de réseaux écologiques et économiques de gestion des déchets en concentrant les ressources existantes dans plusieurs grands projets régionaux plutôt que dans des sites plus petits. À partir de cette nouvelle approche, le gouvernement provincial a créé des commissions régionales et leur confie l'entière responsabilité de la gestion des déchets solides dans leurs régions respectives.

La division du territoire a donné naissance à 13 régions, chacune disposant d'une commission de gestion des déchets solides. Dans chaque région, des représentants des municipalités, des zones non constituées en municipalités et des bandes indiennes font partie des commissions. Chacune a été confiée la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un programme régional des déchets solides.

Avec les changements radicaux apportés à la gestion des déchets solides au Nouveau-Brunswick, les résidents se sont responsabilisés dans leurs régions respectives. L'approche de l'utilisateur-payeur donne aux commissions les moyens financiers pour planifier et mettre au point une stratégie de gestion des déchets solides.

Le gouvernement provincial a publié un guide intitulé Déchets solides régionaux, Information et consultation publiques, Étape 1- Élaboration d'une stratégie. Ce document a indiqué les étapes que les commissions ont dû suivre pour mettre au point un plan de gestion des déchets solides.

Dans un premier temps, chaque commission a dû procéder à une analyse technique et financière des diverses possibilités de gestion des déchets solides pour leur région.

Dans un deuxième temps, elles ont dû mettre sur pied un moyen de communication permettant aux habitants de la région d'échanger sur les sujets en rapport avec la planification de la gestion des déchets solides.

Exécution d'un plan de gestion des déchets solides

L'étape suivante du processus a consisté à effectuer une étude de repérage d'emplacements suivie d'une évaluation des incidences environnementales (EIE). Ce processus se déroula dans toutes les régions exceptées celles qui avaient un poste de transfert. Dans ces dernières, les déchets ont été collectés et transportés jusqu'au site d'enfouissement sanitaire d'une autre région.

L'étude d'évaluation des incidences environnementales (EIE) visa principalement à prédire les impacts auxquels il fallait s'attendre si le projet serait entrepris. On compta également sur l'étude, réalisée en consultation avec les résidents des zones concernées, pour déterminer les moyens de renforcer les impacts positifs et de minimiser les impacts négatifs qui découlent du projet. Au terme de la version finale du rapport de l'EIE, des assemblées publiques ont été organisées dans la région où était proposé le projet. Dans ces assemblées, les parties intéressées ont été encouragées à formuler des commentaires, à exprimer leurs inquiétudes et à poser des questions en rapport avec l'EIE. Un aperçu des commentaires du public a été présenté au ministre de l'Environnement, et le Cabinet provincial a décidé quels emplacements rejeter ou approuver.

La région Fundy

En 1989, le groupe Fundy Solid Waste Action Team (SWAT) a reçu pour mandat de mettre au point une stratégie pour gérer les déchets solides produits dans la région de Fundy. Ce groupe fut constitué de représentants de la Ville de Saint John et des municipalités de Grand Bay-Westfield, Saint John, Hampton, Rothesay et Quispamsis, ainsi que du village de St. Martins et des paroisses suivantes : Hampton, Rothesay, Kingston, Greenwich, Westfield, Petersville, Clarendon, Musquash, Saint Martins et Simonds.

Mû par les orientations proposées par les résidents de la région, Fundy SWAT a relevé le défi de résoudre la question de la gestion des déchets solides de la région de Fundy par l'entremise d'un processus démocratique.

Dans le cadre des principes directeurs établis par le gouvernement provincial, Fundy SWAT établit un vaste processus de consultations publiques. Ces consultations avaient pour but de recueillir les opinions des résidents au sujet de la manutention des déchets. Le SWAT de Fundy est maintenant connue partout. Dans notre région, la recherche d'une solution locale à un problème local est devenue la préoccupation de tous.

Notre région fut la dernière au Nouveau-Brunswick à devoir orchestrer la fermeture de ses dépotoirs et à ouvrir un site d'enfouissement. Nous avons profité de cette situation pour apprendre des régions qui nous ont précédés. Le ministre de l'Environnement, Vaughan Blaney, donna l'ordre de fermer nos 11 dépotoirs. À l'annonce du ministre, nous avons commencé à planifier l'ouverture du site d'enfouissement régional de Fundy. Notre région recherchait une solution locale à un problème local. Un programme de participation du public fut donc créé.

Le programme d'information et de consultation du public avait pour objectif de répondre de façon proactive aux inquiétudes des résidents concernant la gestion des déchets solides. Un bulletin intitulé SWAT Talk a été publié pour cerner les inquiétudes des résidents et des groupes pendant les deux années de la période d'examen des options.

Un dialogue avec le public au moyen de sondages écrits et téléphoniques et d'ateliers et audiences publics a également fait partie intégrante du processus décisionnel. Tout le monde était invité à s'exprimer à ces réunions, que ce soit en leur propre nom ou en celui d'un groupe.

Après deux ans de recherches et de consultations publiques, il fut possible de déterminer beaucoup de préoccupations fort justifiées dont on prend bonne note et qu'on évalue de manière globale. Les efforts et la collaboration de nombreuses personnes nous ont permis de mettre en place une série de principes directeurs pour l'étude d'impact sur l'environnement. Une fois le programme d'information et de consultation du public terminé, on adopta les principes directeurs suivants pour la gestion des déchets solides de la région de Fundy :

Hierarchie

Nous nous engageons à respecter une hiérarchie en ce qui concerne les options de gestion des déchets. L'ordre de priorités sera la réduction, la réutilisation, le recyclage et la récupération. Nous éliminerons dans des lieux d'enfouissement les déchets que nous ne pouvons pas disposer par ces moyens, en utilisant des incinérateurs ou tout autre moyen technologique, après avoir utilisé la méthode la plus appropriée pour le flux des déchets en question.

Réduction des déchets

En priorité, nous devons chercher à réduire la quantité de déchets que nous produisons.

Réutilisation

Nous devons nous efforcer de rendre les produits et les emballages réutilisables et d'encourager leur réutilisation.

Recyclage et compostage

Nous devons nous efforcer de recycler ou de composter tous les déchets.

Récupération

Nous devons essayer de récupérer l'énergie, les gaz, les fibres et les autres produits réutilisables des déchets produits et des déchets contenus dans les installations d'élimination qui ont été fermées.

Mise en œuvre

Les politiques, les buts, la planification, les budgets et le personnel devront refléter un engagement ferme pour améliorer constamment les options de gestion des déchets.

Contrôle des déchets

Nous devons continuellement surveiller la composition, le volume et les origines de nos déchets ainsi que les produits de leur élimination afin d'évaluer les programmes existants.

Participation du public

Tous les résidents et toutes les entreprises et institutions de nos régions sont des producteurs de déchets et devraient participer aux efforts de réduction des déchets.

Choix des sites

Il doit y avoir une discussion publique exhaustive sur les sites potentiels et sur les effets à court et à long termes pour chacune des installations de gestion des déchets.

Implantation du site d'enfouissement de Fundy

Une fois les principes directeurs adoptés, il restait à déterminer l'emplacement du site d'enfouissement de la région de Fundy. Par le biais d'un processus minutieux de sélection d'emplacement, le ministère de l'Environnement et la Commission ont réduit le nombre d'emplacements possibles de 157 à 6. Les résultats de l'évaluation ont démontré deux sites en égalité pour la première place et un troisième avec un pointage beaucoup moins élevé. Les deux premiers sites étaient Crane Mountain et Paddy's Hill. On procéda à une évaluation environnementale approfondie des deux sites. Étant donné que les offres d'achat des terrains de Crane Mountain aboutissaient en échec, l'autre (Paddy's Hill), adjacent au dépot municipal de Spruce Lake alors en activité, fut soumis à l'approbation du conseil des ministres.

En février 1995, une fois les audiences sur l'évaluation des incidences environnementales terminées, les résidents de la localité de Lorneville, ont lutté avec passion apportant des arguments très valables contre l'emplacement de Paddy's Hill.

En conséquence, l'administration municipale et le gouvernement provincial ont très peu appuyé le choix de Paddy's Hill. L'impression générale fut alors que les deux sites avaient été éliminés et qu'il ne pouvait y avoir de solution locale. Il faudrait donc exporter les déchets à Westmorland-Albert, près de Moncton. Cette solution fut recommandée publiquement sans aucune considération financière. Au même moment, les 11 dépotoirs de la région fermèrent, entraînant pour les municipalités des coûts non prévus dans leurs budgets pour l'élimination des déchets. De plus, le dépot de Spruce Lake se vu fixer une échéance pour sa fermeture.

Reconnaissant alors le manque de soutien de la part des municipalités et du gouvernement provincial, la Commission prépara un rapport financier modéré et fondé sur les faits, faisant ressortir le coût véritable de l'exportation des déchets solides de la région. Cela s'élevait à plus de 200 millions de dollars pour une période de 25 ans. La plus importante des 13 commissions du Nouveau-Brunswick aurait fait face à une perte de retombées économiques de 200 millions de dollars si on ne trouvait pas d'emplacement dans la région pour un site d'enfouissement.

La fermeture du dépot de Spruce Lake et le rapport financier de la Commission sur le coût véritable de l'exportation des déchets de la région incitèrent le conseil des ministres à approuver l'emplacement de Crane Mountain.

En 1997, la Commission mit au point un échéancier serré pour ouvrir un nouveau site de confinement des déchets.

En moins d'un an, le nouveau site d'enfouissement à la fine pointe de la technologie fut ouvert à Crane Mountain et reçut des déchets. Les coûts élevés associés au transport des déchets hors de notre région furent ainsi éliminés. La planification d'une infrastructure locale permit la réalisation de programmes de réacheminement des déchets. Le nouveau site d'enfouissement à la fine pointe de la technologie et les programmes de réacheminement des déchets apporteront ensemble une solution à l'élimination des déchets de la région de Fundy pour de nombreuses années à venir !